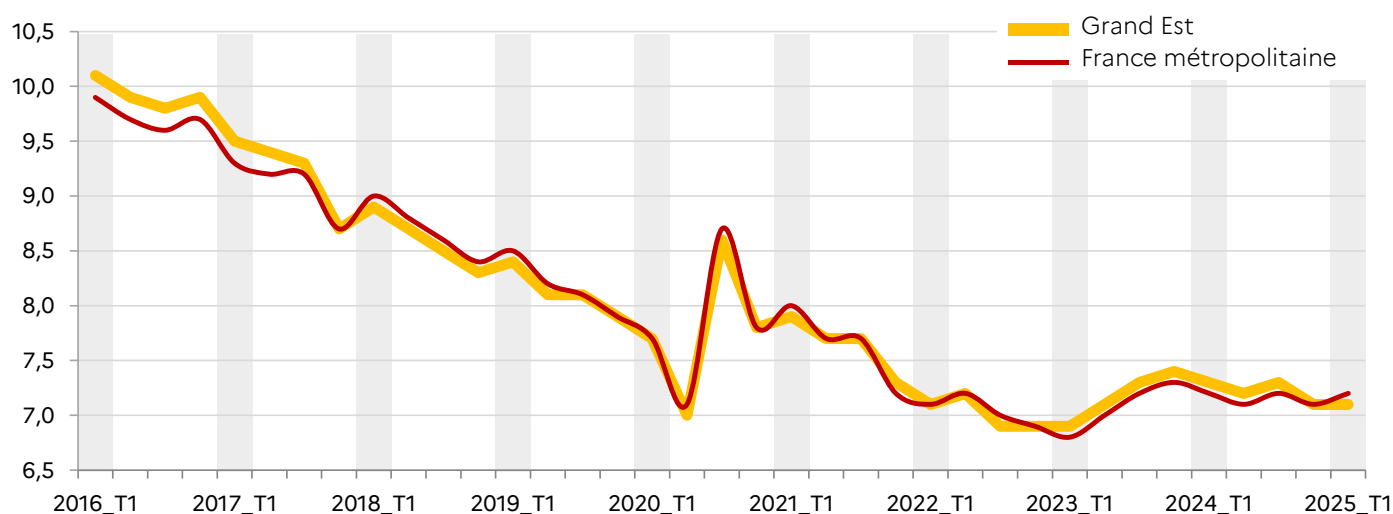


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Au premier trimestre 2025, le taux de chômage dans le Grand Est s'établit à 7,1 % de la population active, comme au trimestre précédent. En France métropolitaine, le taux de chômage est de 7,2 %, en légère hausse de +0,1 % en un trimestre. Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,2 point dans le Grand Est et reste stable au niveau national.

Sur dix ans, le taux de chômage se replie de 3,3 points dans la région, et de 2,9 points en France métropolitaine.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Au 1^{er} trimestre 2025, en France métropolitaine, les taux de chômage régionaux se situent dans une fourchette allant de 6,0 % (en Bretagne et dans les Pays de la Loire) à 8,8 % en Occitanie et 8,9 % dans les Hauts-de-France. Avec un taux localisé de 7,1 %, le Grand Est se situe dans la moyenne métropolitaine. Le taux de chômage y reste stable, tout comme en Corse. Toutes les autres régions métropolitaines connaissent une légère augmentation, entre +0,1 et +0,2 point, similaire à celle observée au niveau national. Sur un an, le taux de chômage est stable ou quasi-stable dans la plupart des régions. Il augmente (+0,2 point) en Île-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté, et il recule dans les Hauts-de-France (-0,3 point), en Corse (-0,3 point) et dans le Grand Est (-0,2 point).

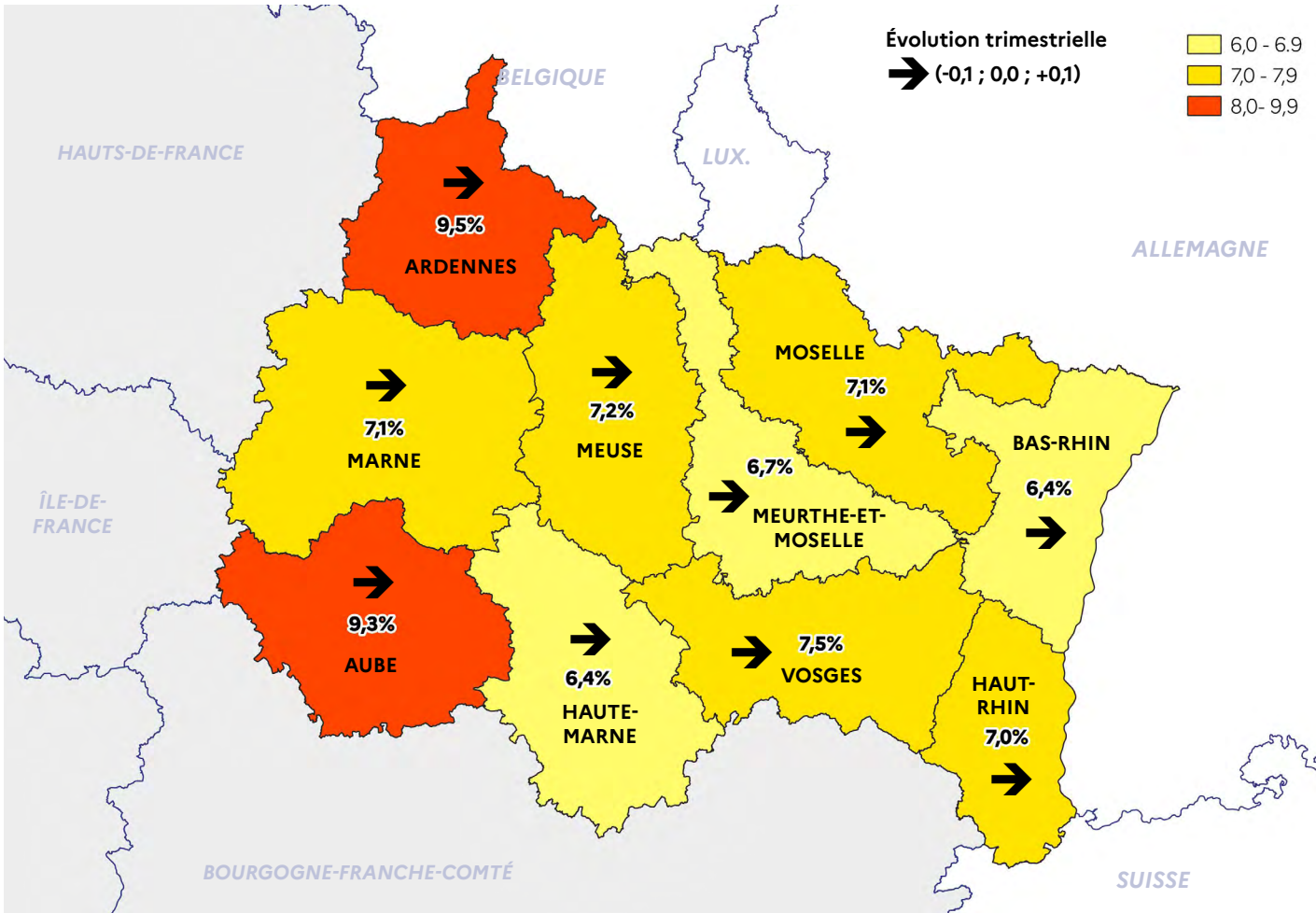
Région	2024 T4	2025 T1	Évol. trim. (en point)
Hauts-de-France	8,8	8,9	0,1
Occitanie	8,7	8,8	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,8	7,9	0,1
Île-de-France	7,0	7,2	0,2
Normandie	7,0	7,1	0,1
Grand Est	7,1	7,1	0,0
Centre-Val-de-Loire	6,8	6,9	0,1
Bourgogne-Franche-Comté	6,5	6,7	0,2
Nouvelle-Aquitaine	6,5	6,6	0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	6,3	6,4	0,1
Corse	6,3	6,3	0,0
Pays de la Loire	5,9	6,0	0,1
Bretagne	5,9	6,0	0,1
France métropolitaine	7,1	7,2	0,1

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025, le taux de chômage est stable ou quasi-stable dans tous les départements du Grand Est. Sur un an, tous les départements enregistrent une baisse du taux de chômage, allant de -0,4 point pour les Ardennes, l'Aube, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, à -0,1 point pour la Moselle et le Bas-Rhin.

Les Ardennes et l'Aube sont les départements affichant le taux de chômage le plus élevé (respectivement 9,5 % et 9,3 % de la population active). Trois départements ont un taux de chômage inférieur à 7 % : la Haute-Marne (6,4 %), le Bas-Rhin (6,4 %) et la Meurthe-et-Moselle (6,7 %). Ce département fait partie de ceux enregistrant la baisse la plus importante sur un an : -0,4 point.

	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,9	9,7	9,9	9,6	9,5	-0,1	-0,4
Aube	9,7	9,6	9,6	9,3	9,3	0,0	-0,4
Marne	7,3	7,2	7,3	7,0	7,1	0,1	-0,2
Haute-Marne	6,6	6,5	6,6	6,4	6,4	0,0	-0,2
Meurthe-et-Moselle	7,1	6,9	7,0	6,7	6,7	0,0	-0,4
Meuse	7,4	7,3	7,3	7,1	7,2	0,1	-0,2
Moselle	7,2	7,1	7,2	7,0	7,1	0,1	-0,1
Bas-Rhin	6,5	6,4	6,5	6,3	6,4	0,1	-0,1
Haut-Rhin	7,2	7,2	7,3	7,0	7,0	0,0	-0,2
Vosges	7,9	7,7	7,7	7,5	7,5	0,0	-0,4
Grand Est	7,3	7,2	7,3	7,1	7,1	0,0	-0,2
France métropolitaine	7,2	7,1	7,2	7,1	7,2	0,1	0,0



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025, le taux de chômage est stable ou quasi-stable dans la plupart des zones d'emploi (ZE) de la région. Il recule dans la ZE de Vitry-le-François (-0,2 point), et augmente de 0,2 point dans les ZE d'Épernay, Forbach, Metz et Sélestat.

Les ZE de Forbach et de Charleville-Mézières sont les seules dans lesquelles le taux de chômage dépasse les 10 % (respectivement 11,6 % et 10,3%). À l'autre extrémité de la distribution, trois ZE ont un taux de chômage inférieur à 5 % : Sélestat (4,9 %), Haguenau (4,7 %), Épernay (4,4 %).

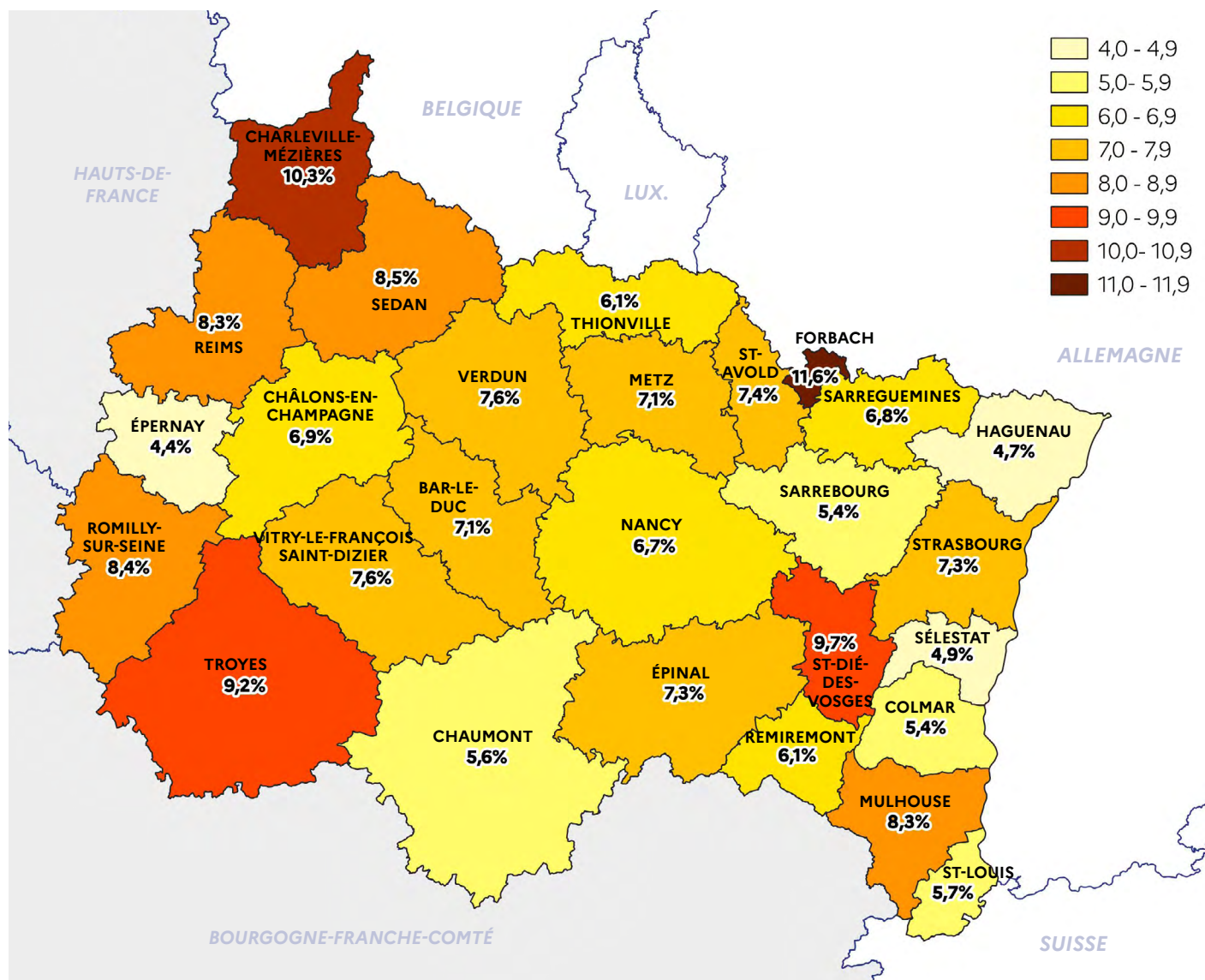
Sur un an, le chômage recule dans 23 des 27 zones d'emploi de la région. Il reste stable dans les ZE de Chaumont et Strasbourg, et augmente dans celles de Forbach (+0,5 point) et Sarreguemines (+0,3 point). Les baisses les plus marquées sont enregistrées dans les ZE de Remiremont (-0,7 point), Romilly-sur-Seine (-0,5 point) et Vitry-le-François (-0,5 point). Dans le reste des ZE de la région, les baisses sont comprises entre -0,4 point et -0,1 point.

Sur dix ans, toutes les ZE du Grand Est affichent une baisse du taux de chômage, allant de -1,7 point dans la zone de Saint-Louis et -2,4 points à Châlons-en-Champagne, Haguenau et Strasbourg, à -4,3 points pour Saint-Dié-des-Vosges et -4,9 points pour Remiremont.

	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	7,3	7,3	7,5	7,2	7,1	-0,1	-0,2
Châlons-en-Champagne	7,2	7,2	7,2	6,9	6,9	0,0	-0,3
Charleville-Mézières	10,5	10,5	10,5	10,2	10,3	0,1	-0,2
Chaumont	5,6	5,5	5,6	5,5	5,6	0,1	0,0
Colmar	5,5	5,4	5,5	5,4	5,4	0,0	-0,1
Épernay	4,7	4,6	4,6	4,2	4,4	0,2	-0,3
Épinal	7,6	7,5	7,5	7,3	7,3	0,0	-0,3
Forbach	11,1	11,3	11,5	11,4	11,6	0,2	0,5
Haguenau	4,8	4,8	4,8	4,7	4,7	0,0	-0,1
Metz	7,2	7,1	7,1	6,9	7,1	0,2	-0,1
Mulhouse	8,5	8,5	8,5	8,2	8,3	0,1	-0,2
Nancy	7,0	6,9	6,9	6,6	6,7	0,1	-0,3
Reims	8,4	8,3	8,4	8,2	8,3	0,1	-0,1
Remiremont	6,8	6,5	6,5	6,2	6,1	-0,1	-0,7
Romilly-sur-Seine	8,9	8,7	8,7	8,4	8,4	0,0	-0,5
Saint-Avold	7,7	7,5	7,7	7,4	7,4	0,0	-0,3
Saint-Dié-des-Vosges	10,0	9,8	9,8	9,6	9,7	0,1	-0,3
Saint-Louis	6,0	6,0	5,9	5,6	5,7	0,1	-0,3
Sarrebourg	5,5	5,4	5,4	5,3	5,4	0,1	-0,1
Sarreguemines	6,5	6,6	7,0	6,8	6,8	0,0	0,3
Sedan	8,9	8,8	9,0	8,6	8,5	-0,1	-0,4
Sélestat	5,0	4,8	4,8	4,7	4,9	0,2	-0,1
Strasbourg	7,3	7,2	7,3	7,2	7,3	0,1	0,0
Thionville	6,5	6,4	6,4	6,2	6,1	-0,1	-0,4
Troyes	9,6	9,5	9,5	9,3	9,2	-0,1	-0,4
Verdun	7,7	7,6	7,7	7,5	7,6	0,1	-0,1
Vitry-le-François Saint-Dizier	8,1	8,0	8,1	7,8	7,6	-0,2	-0,5
Grand Est	7,3	7,2	7,3	7,1	7,1	0,0	-0,2
France métropolitaine	7,2	7,1	7,2	7,1	7,2	0,1	0,0

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.